

TERMES DE REFERENCE

Objectif:	Recrutement d'une société de construction pour la finalisation des travaux des sites d'installation de générateurs d'oxygène PSA aux hôpitaux régionaux de Tozeur et de Kebili
Type de contrat:	Institutionnel
Type de Consultation	National
Programme	3.5.2.1. Appuyer techniquement et financièrement le renforcement du système national de gestion de l'oxygène notamment la définition du plan de renforcement, l'installation générateurs d'oxygène et l'assistance technique
Lieu de travail:	Tunisie, au sein des hôpitaux régionaux de Kébili et Tozeur
Durée de l'appui:	2 mois

1. Contexte et justification

L'oxygène figure dans la liste des médicaments essentiels de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui considère que « dans les pays en développement l'indisponibilité de l'oxygène tiennent souvent à l'absence de l'infrastructure nécessaire à l'installation et au maintien en fonctionnement d'une alimentation fiable en oxygène ainsi qu'au coût de la mise en place d'une telle infrastructure. Même lorsque l'oxygène est disponible, son accessibilité pour les patients peut être limitée en raison du manque de certains accessoires, d'une alimentation électrique déficiente ou encore de la pénurie de personnel dûment formé »¹.

Pendant la pandémie COVID-19, la Tunisie a pu renforcer l'approvisionnement du système sanitaire en oxygène médical par l'acquisition de nouveaux dispositifs de stockage et équipement d'oxygènes, notamment par l'appui de ses partenaires dont l'UNICEF qui a fait donation de générateurs type PSA, en vue d'être installés dans les hôpitaux régionaux de Tozeur et de Kebili. La Tunisie a été ainsi un des premiers pays à bénéficier de ces kits au niveau de la région.

La coordination avec le bureau régional et le fournisseur des générateurs a été menée en parallèle avec l'avancement des travaux de construction des plateformes techniques d'installation de ces deux générateurs. L'opérationnalisation de générateurs dans d'autres sites et les échanges avec le fabricant des générateurs NOVAIR, ont révélé des insuffisances dans les plateformes techniques nécessitant des travaux de finition afin de permettre la mise en marche effective des générateurs.

Dans ce contexte, l'UNICEF compte recruter une société de construction afin de finaliser les travaux de construction des plateformes techniques des générateurs de Tozeur et de Kebili.

1. Objectif et information aux soumissionnaires :

L'objectif de cet appel d'offre est de sélectionner une entreprise pour la la finalisation des travaux des sites d'installation de générateurs d'oxygène PSA aux hôpitaux régionaux de Tozeur et de Kebili. Les travaux à réaliser sont détaillés dans les devis quantitatifs, Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), ainsi que d'autres documents techniques attachés ci-joint.

La réalisation de ces travaux doit être terminée dans un délai de **2 mois** après la signature du contrat entre l'entreprise de construction sélectionné et l'UNICEF.

¹ <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/251752/9789242509885-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Les documents techniques tels que le bordereau des prix (BoQs), les spécifications techniques ont déjà été préparés par l'UNICEF.

L'entreprise sélectionnée doit travailler en étroite collaboration avec le cabinet d'architecture et le bureau de contrôle qui seront chargés du suivi des travaux et de l'assurance de qualité. Le cabinet d'architecture fournira une expertise technique pour maintenir les normes de qualité et la gestion globale des travaux. Pour tout éventuel besoin de modification, la décision finale est communiquée par l'UNICEF par suite des concertations nécessaires. L'UNICEF se réserve le droit de rejeter toute proposition en réponse à l'appel d'offre sans en révéler aucune raison. L'UNICEF peut également négocier le prix de la soumission avec les soumissionnaires potentiels, si cela est jugé nécessaire dans le meilleur intérêt de l'UNICEF.

3. Travaux à réaliser et localisation :

Les travaux sont en 1 seul lot conformément aux cadres du bordereau des prix, CCTP et autres documents techniques.

Les sites sont localisés aux hôpitaux régionaux de Kebili et Tozeur

Les soumissionnaires sont encouragés à visiter le site avant de présenter l'offre. Pour cela, ils enverront leurs programmes de visite avec des dates précises à l'UNICEF **au moins 4 jours ouvrables** à l'avance afin de faciliter l'obtention des autorisations nécessaires d'accès aux sites.

Par le fait même de déposer leur soumission, les soumissionnaires sont réputés avoir une parfaite connaissance de l'état des lieux, de la nature des travaux à réaliser, des conditions locales de travail ainsi que de toutes les sujétions que ces travaux comportent. Le marché sera forfaitaire, le soumissionnaire retenu devra exécuter le volume des travaux faisant partie des spécifications techniques, des plans, en référence aux quantités forfaitaires.

5. Entreprises éligibles:

Les Entreprises ayant un agrément B0 Catégorie 2 et plus sont éligibles pour participer à cet appel d'offres.

6. Critères de selection :

Tous les critères mentionnés dans la présente consultation devront être pris en compte dans les offres des soumissionnaires.

7. Description des services et exigences minimales :

Le contrat des travaux sera attribué dans le cadre d'un processus de sélection ouvert où les soumissionnaires devront démontrer clairement, au moyen d'une proposition écrite (technique et financière), des capacités durables et de compétences techniques, en plus du respect des codes de construction locaux et internationaux requis, des bonnes pratiques dans la prestation des services de construction.

Le soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité/prix, sera sélectionné et attribué le contrat des travaux pour cette intervention.

Les entreprises de construction éligibles doivent être enregistrées en Tunisie avec un statut juridique clair.

Portée des services et livrables attendus de l'entreprise :

- a) Gestion des ressources:
 1. Déploiement de gestionnaires techniques qualifiés et expérimentés ;
 2. S'assurer que les matériaux sont bien emballés et couverts afin de s'assurer que les matériaux ne sont pas endommagés pendant le transport ;

3. Tous les matériaux en particulier le ciment, le bois, les peintures, etc. doivent être correctement entreposés sur le chantier afin d'éviter une détérioration de la résistance par l'eau, l'humidité ou la chaleur ;
- b) Mobilisation des ressources (main d'œuvre, matériaux, machines) vers le chantier :
 1. L'entreprise sélectionné doit mobiliser les ressources pour commencer les travaux sur site dans 2 semaines après la signature du contrat des travaux avec l'UNICEF ;
 2. L'entreprise est responsable du maintien de l'environnement du chantier sans pollution et contamination ;
 3. L'entreprise est responsable d'appliquer les mesures de santé et sécurité pour la protection des travailleurs et des visiteurs sur le chantier ;
- c) Démolition des éléments et élimination des débris hors du chantier
 1. Les débris de toute démolition et les décombres doivent être retirés du chantier et jetés dans les zones spécifiques désignées pour recevoir ce type de vestiges ;
- d) Gestion des travaux pour maintenir les normes de qualité et les durées des activités :
 1. L'entreprise doit suivre strictement les dossiers techniques annexés au contrat ;
 2. Aucune variation des quantités ne sera acceptée sans l'approbation préalable de l'UNICEF, sauf les compensations internes entre les différentes quantités qui peuvent directement être gérées par le cabinet en charge du suivi et contrôle des travaux avec information à l'UNICEF. En cas de variation, l'entreprise informe le cabinet d'architecture qui fera un rapport par écrit à l'UNICEF pour justifier l'implication de coût et de temps avant toute approbation. L'UNICEF, à sa seule discrétion, acceptera ou rejettera toute variation proposée. Par ailleurs, le marché en soi est de type forfaitaire dans son ensemble ;
 3. Le chantier doit être libéré de débris et de matériaux/objets dangereux. L'entreprise doit exercer toutes les mesures de sécurité pour ses travailleurs, bureau d'architecture et UNICEF, ainsi que tout autre visiteur sur le chantier suivant les règles en vigueur y compris la préservation de l'environnement ;
 4. L'entreprise permet un accès illimité au chantier de construction pour le cabinet d'architecture et l'UNICEF, ainsi que les représentants du Ministère de tutelle, y compris ceux basés dans les régions ;
 5. Les ingénieurs du cabinet d'architecture doivent surveiller les travaux et coordonner régulièrement avec l'entreprise afin de s'assurer que les délais et les standards de qualité sont maintenus ;
 6. Tout matériel ou ouvrage qui n'est pas conforme aux spécifications, dessins ou BoQs doit être rejeté et l'entreprise est responsable du démontage des matériaux/travaux refusés immédiatement du site ;
 7. L'entreprise doit répéter/reconstruire les travaux, fournitures ou installations refusés à ses propres frais. L'objection à cette instruction entraînera à une terminaison immédiate du contrat ;
 8. Tous les matériaux doivent être validés par le cabinet d'architecture.

8. Exigences minimales de l'entreprise et de son personnel :

Qualification et expérience de l'entreprise.

- L'entrepreneur doit être une entreprise de construction de catégorie au moins B02 enregistrée en Tunisie auprès de l'organisme professionnel compétent, avec au moins 2 ans dans le domaine de l'exécution des travaux de bâtiment ;
- L'entreprise doit avoir une équipe avec une variété de professionnels nécessaire à l'exécution des travaux ;

- L'entreprise doit faire preuve d'expérience et de compétence dans l'exécution des projets de même nature et complexité.

Qualification et expérience du personnel de base

Les exigences minimales en matière de personnel et de qualification de l'entreprise doivent être selon le tableau ci-dessous:

N°	Professionnel proposé	Expertise/qualifications spécifiques	Des années d'expérience
1	Chef de projet	Niveau universitaire en lien avec les travaux du BTP. Une spécialisation en lien avec les matériaux ou équipements bio-médicales ou similaire serait un atout, avec une expérience dans des domaines comparables. Il doit avoir la charge de la mise en œuvre des activités sur chantier.	Au moins 3 ans

Note:

- L'entreprise doit fournir le CV imprimés et signés du chef de projet ;
- L'entreprise sélectionnée travaillera sous la supervision directe du cabinet d'architecture et en étroite collaboration avec l'équipe de l'UNICEF (le Spécialiste de Construction de l'UNICEF, ainsi que l'Administrateur Santé)

9. Demande de Proposition

a) Offre technique (60 points)

L'offre technique devra prendre en compte les spécifications contenues dans le présent avis notamment, les termes de référence. Elle comprendra :

- Les documents d'enregistrement et de régularité de l'entreprise, y compris la régularité fiscale et CNSS.
- Les références sur des travaux généraux et des travaux similaires. Les qualifications et compétences du personnel : chef de projet (Copie du diplôme + joindre le CV)
- Chronogramme de travail détaillé, datés, signés et cachetés à la dernière page.

NB : Le prix ne devra pas être mentionné dans l'offre technique.

b) Offre financière (40 points)

L'offre financière comprendra :

- Le formulaire de soumission remplie signé et cacheté
- Le Bordereau des Prix, remplis, paraphés à chaque page, signés, datés et cachetés aux dernières pages
- Les prix seront exprimés en Dinars Tunisien TND et Hors TVA

10. Additifs au dossier d'appel d'offres

Au cas où certains Soumissionnaires auraient des renseignements à demander sur la signification exacte et/ou des explications de certaines parties de documents d'appel d'offres, ils devraient s'en référer par écrit à l'UNICEF, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires avant soumission et au plus tard cinq (5)

jours avant la date limite de réception des offres. Les questions soulevées feront l'objet d'additifs au dossier d'appel d'offres, qui en feront partie intégrante. Ils seront transmis à tous les soumissionnaires en possession des dossiers d'appel d'offres.

Des additifs au dossier d'appel d'offres pourront également être ajoutés par l'UNICEF en vue de rendre plus claire la compréhension des documents d'appel d'offres ou d'apporter des modifications techniques, ou autres.

11. Droits de l'UNICEF :

L'UNICEF se réserve le droit d'accepter tout ou partie d'une offre ou de rejeter toutes les offres. L'UNICEF se réserve le droit de ne pas valider des offres reçues de soumissionnaires défaillants au cours de l'exécution de contrats antérieurs ou n'ayant pas respecté les délais de livraison ou des offres reçues de soumissionnaires qui, du point de vue de l'UNICEF, ne peuvent exécuter le contrat. L'UNICEF ne sera en aucun cas tenu responsable des frais encourus par le soumissionnaire dans le cadre de la préparation de son offre. Le soumissionnaire s'en tiendra à la décision de l'UNICEF concernant l'adéquation ou non de son offre. Plus particulièrement, l'UNICEF se réserve le droit de :

- Demander des données supplémentaires aux soumissionnaires ;
- Rejeter tout ou partie des offres soumises ;
- Accepter une offre en totalité ou en partie ;
- Attribuer le marché à plusieurs soumissionnaires afin d'atteindre les objectifs visés.

12. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se fera en trois étapes :

- Evaluation de l'offre technique : L'analyse de l'expérience du soumissionnaire, du plan de travail proposés, les qualifications et compétences du chef de projet proposé
- Evaluation de l'offre financière.

Les propositions offrant les meilleurs rapports qualité-prix d'un point de vue technique et commercial seront recommandées pour approbation. Un comité procédera à l'évaluation des offres et les conclusions de ce comité seront revues par le comité de révision des contrats à l'UNICEF.

Evaluation des offres techniques (60 points)

Le comité d'évaluation examinera et évaluera les soumissions techniques au regard de leur conformité aux termes de référence et à d'autres documents fournis, en faisant application des critères d'évaluation, des sous-critères et du système de points indiqués ci-dessous. Chaque soumission conforme recevra une note technique. Une soumission sera déclarée non conforme à ce stade si elle n'est pas essentiellement conforme aux procédures de cet appel, en particulier, aux exigences des termes de référence (TdRs), ce qui signifie également qu'elle n'obtiendra pas la note technique minimale. La note technique minimale est fixée à 40/60. Aucune modification ne pourra être apportée par L'UNICEF aux critères d'évaluation, aux sous-critères et au système de points indiqués ci-dessous après réception de l'ensemble des soumissions. L'UNICEF examinera les soumissions afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions des conditions générales et des conditions particulières du l'UNICEF auront été acceptées par les soumissionnaires, sans dérogation ou réserve.

Les offres techniques seront évaluées selon les critères et sous-critères de sélection ci-dessous :

CRITERES D'EVALUATION	SOUS CRITERES D'EVALUATION	Notes	S/T
Expérience du soumissionnaire	Expérience globale sur des travaux sur bâtiments : 1 point par expérience générale	10	20
	Expérience similaire : 2 points par expérience similaire	10	
Qualification et expérience du Chef de projet	Un (01) Chef de Projet : 2 points par année d'expérience, mais ne peut pas être noté s'il n'a pas au moins 3 ans d'expérience.	20	20
Chronogramme d'intervention	Cohérence dans l'ordonnancement/succession des tâches	10	20
	Réalisme et niveau de détails	10	
Total/60			

Evaluation des offres Financières (40 points)

Dans le cadre de la seconde étape, seules les soumissions financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de 40 points sur 60 seront ouvertes aux fins d'évaluation, de comparaison et d'examen. Les enveloppes de soumission financière correspondant aux soumissions n'ayant pas obtenu la note technique minimale ne seront pas prises en considération.

L'indice de prix de l'offre économiquement la moins chère recevra un score financier (SF) de 40 points.

Le score financier (SF) des autres offres sera calculé selon la formule suivante :

<p><u>Notation de la Soumission Financière (SF) :</u> Notation de la SF = (prix offert le plus bas / prix de la soumission examinée) x 40</p>
--

a) Evaluation globale

La note globale sera basée sur une combinaison de la note technique et de la note financière des soumissionnaires techniquement qualifiés. La formule de notation des soumissions sera la suivante :

<p><u>Note combinée Totale :</u> Notation Totale de la Soumission = (Notation de la ST) + (Notation de la SF)</p>
--

13. Propriété de l'UNICEF :

La présente consultation de même que les réponses que l'UNICEF recevra, seront considérées comme étant la propriété de l'UNICEF et les offres reçues ne seront pas retournées aux soumissionnaires. Les soumissionnaires ayant pris connaissance de cette disposition s'y soumettent et acceptent la décision de l'UNICEF à l'issue de l'évaluation des offres reçues dans le cadre de la consultation.

14. Validité des offres :

Les offres devront être valables pour une durée de cent vingt (120) jours après leur ouverture et devront être signées par les soumissionnaires invités dans le cadre de la présente consultation. Pour les soumissions provenant d'institutions, l'offre devra être signée par un représentant autorisé de ladite

institution. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer la période de validité de leur offre dans le cadre prévu à cet effet. L'UNICEF peut également demander l'extension de la période de validité des offres.

15. Termes et conditions du contrat :

Les termes et conditions générales de contrat de l'UNICEF sont joints au présent avis et serviront de base à toute commande ou contrat résultant de la présente consultation. Dès la signature du contrat, l'entrepreneur doit fournir une garantie de bonne exécution de 10% du montant du marché dans les 10 jours calendriers qui suivent la date de signature du contrat, sous forme d'une garantie bancaire ou un chèque certifié, d'une banque agréée en Tunisie. Ladite garantie devra couvrir toute la période de durée des travaux, inspection, réception provisoire. Après la réception provisoire des travaux, la garantie de 10% sera réduite de moitié, à 5% qui sera libéré après la réception définitive.

Les soumissionnaires sont tenus de respecter tous les documents et conditions du dossier d'appels d'offres. Le dossier d'appel d'offres est constitué des documents suivants :

1. Les présent TdRs.
2. Les Cahier des Clauses contractuelles de l'UNICEF
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
4. Tous les documents Graphiques (plans et dessins)
5. Le cadre du devis et le bordereau des prix

16. Informations essentielles :

Les références de l'appel d'offre devront être clairement inscrites sur l'enveloppe contenant l'offre technique et celle de l'offre financière. Les soumissionnaires présenteront leur offre conformément aux instructions de ces Termes de Référence.

NB: Les enveloppes des offres techniques et financières doivent être séparées

17. Lieu et Durée du contrat :

La durée des travaux sera de 2 mois à partir de la signature du contrat. Toutes fois, la durée de validité du contrat sera de 9 mois (2 mois pour les travaux avec réception provisoire et 6 mois pour la période de garantie, ainsi que 1 mois additionnel prévus par les inspections techniques, la réception provisoire, la réception définitive et les paiements après réceptions).

Echéancier de paiement :

Un calendrier de paiement provisoire sera le suivant :

Paiement	Eligibilité et échéancier de paiement	Paiement
1er Paiement	À la fin de 50 % de niveau d'avancement des travaux et après approbation du bureau d'architecture et de l'UNICEF – 1,5 mois après signature du contrat	50% du prix du contrat
2eme Paiement	Après la réception provisoire des travaux, et constitution d'une garantie de 5 % du montant du marché pour couvrir la période de garantie – 2,5 mois après signature du contrat	50% du prix du contrat

18. Procédure pour la soumission des propositions :

Les soumissions doivent être adressées, en mentionnant l'objet « Appel d'offre : finalisation des travaux des sites d'installation de générateurs d'oxygène PSA aux hôpitaux régionaux de Tozeur et de Kebili» électroniquement sur supplytunisia@unicef.org ;